



## Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé de la séance du conseil du 9 septembre 2020  
qui s'est tenue au Pavillon de la montagne à Sainte-Rose-du-Nord

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
  - Règlement 165-2020 de la Municipalité de Rivière-Éternité
  - Règlement 169-2020 de la Municipalité de Rivière-Éternité
  - Règlement 311-2020 de la Municipalité de Rivière-Éternité
  - Règlement 312-2020 de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis
  - Règlement 313-2020 de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis
  - Règlement 2020-03 de la Municipalité de Saint-Fulgence
  - Règlement 2020-04 de la Municipalité de Saint-Fulgence
  - Règlement 2020-05 de la Municipalité de Saint-Fulgence
  - Règlement 2020-07 de la Municipalité de Saint-Fulgence
  - Règlement 812 de la Ville de Saint-Honoré
  - Règlement 813 de la Ville de Saint-Honoré
  - Règlement 814 de la Ville de Saint-Honoré
- Le conseil appuie la demande que le ministère des Transports a soumise à la CPTAQ concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture en zone agricole permanente pour les lots 4 687 886, 4 687 925, 4 687 926, 4 687 948, 4 688 414, 4 688 415 et 4 688 417 du ministère des Transports, représentant une superficie d'environ 0,6172 hectare afin de procéder à des travaux de reconstruction de deux ponts situés sur la route Dorval dans la municipalité de Larouche, puisque cette demande a été jugée conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'à son document complémentaire et répond aux objectifs de l'article 62 de la LPTAA.
- Le conseil adopte le règlement numéro 20-416 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'autoriser les équipements de télécommunication, les services de protection des forêts contre les insectes et les maladies, et les services de lutte contre les incendies de forêt sur tout le territoire, en plus d'adapter certaines dispositions avec les réalités terrain.
- Le conseil abroge la résolution C-20-217 adoptée par le conseil de la MRC le 11 août. Il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour de l'accompagnement professionnel à la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques et il ajoute les entreprises suivantes au registre des fournisseurs : Bioterra (Luc Godin) et Environnement CA.

- Un contrat est octroyé à l'entreprise BaladoDécouverte pour la mise en disponibilité du réseau de 13 circuits via la plateforme BaladoDécouverte de 26 845,00 \$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prise à même l'aide financière accordée par le MAPAQ en vertu du programme Territoires: Priorités bioalimentaires, Volet 02.
- Dans le cadre Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD), la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC est autorisée à déposer une demande d'aide financière à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Le conseil octroie les sommes suivantes pour les Journées de la culture 2020 pour les neuf projets retenus et accepte l'offre de service d'Horizon Grafik de 525 \$ (plus taxes) pour la conception graphique d'un outil promotionnel :

|  |  |  |
|--|--|--|
| <i>Ateliers de médiation culturelle et lancement d'album de Joé Perron et du livre de Marcel Claveau sur Saint-Ambroise</i><br>Commission des loisirs de Saint-Ambroise<br>Montant demandé : 1 500 \$<br>Coût du projet : 5 000 \$<br>Montant accordé : 1 500 \$ | <i>Peindre une murale collective... fréquemment inspirée!</i><br>Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget<br>Montant demandé : 1 620 \$<br>Coût du projet : 3 415 \$<br>Montant accordé : 1 620 \$ | <i>Cultiv'Arts 2020</i><br>Municipalité de Ferland-et-Boilleau<br>Montant demandé : 1 500 \$<br>Coût du projet : 5 750 \$<br>Montant accordé : 1 500 \$  |
| <i>Initiation à la sérigraphie</i><br>Centre communautaire de La Petite École (L'Anse-Saint-Jean)<br>Montant demandé : 1 000 \$<br>Coût du projet : 1 680 \$<br>Montant accordé : 1 000 \$   | <i>Atelier de découverte sur la création robotique Lego</i><br>Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord<br>Montant demandé : 1 000 \$<br>Coût du projet : 3 555 \$<br>Montant accordé : 1 000 \$        | <i>Exposition de photos et poésie « Qu'est-ce qui est beau? »</i><br>Marie-Josée Paradis (Sainte-Rose-du-Nord)<br>Montant demandé : 500 \$<br>Coût du projet : 1 300 \$<br>Montant accordé : 500 \$  |
| <i>Rallye culturel à la bibliothèque de Saint-Honoré</i><br>Municipalité de Saint-Honoré<br>Montant demandé : 820 \$<br>Coût du projet : 820 \$<br>Montant accordé : 820 \$  | <i>L'imprévu improvisation à Rivière-Éternité</i><br>Municipalité de Rivière-Éternité<br>Montant demandé : 800 \$<br>Coût du projet : 1 135 \$<br>Montant accordé : 800 \$                         | <i>Regard historique sur notre patrimoine funéraire et ses traditions</i><br>Municipalité de Saint-Fulgence<br>Montant demandé : 2 430 \$<br>Coût du projet : 2 830 \$<br>Montant accordé : 2 000 \$ |

- Dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité et du plan d'action 2019-2020, le conseil accepte l'offre de service de M. Jorge Frozzini de 774,58 \$ (plus taxes) pour des capsules sur l'immigration avec le conférencier Jorge Frozzini et le conseil accepte également l'offre de service de la firme Manon du Bas-Saguenay au montant de 3 255 \$ (plus taxes).
- Relativement au moratoire sur le transport maritime sur la rivière Saguenay, le conseil réitère son appui aux grands projets en développement dans la région du Saguenay en respectant l'environnement. À cet égard, une demande sera faite au ministre des Transports du Canada, l'honorable Marc Garneau, de ne pas mettre de moratoire qui interdirait le transport maritime sur la rivière Saguenay puisque cette solution n'est pas envisageable et serait néfaste pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une demande sera également faite au premier ministre du Québec, M. François Legault, de refuser toute imposition d'un moratoire par le gouvernement fédéral qui interdirait le transport maritime sur la rivière Saguenay.

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Le conseil accepte de mettre fin à l'Entente intermunicipale relative à la gestion des boues de fosse septique avec les municipalités et octroie, de façon conditionnelle, le contrat de collecte, transport et valorisation des boues de fosses septiques à l'entreprise Sanidro selon l'option 1 pour un montant de 1 791 251 avec taxes.
- Le conseil octroie un montant de 10 000 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) pour la réalisation du programme d'éducation relative à l'environnement Pour une ERE solidaire.

## ÉVALUATION

- Les élus autorisent le report du dépôt du rôle d'évaluation 2021-2022-2023 de la municipalité de Saint-Fulgence au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

## TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

- Le conseil autorise la mise en place de points de service pour l'émission de permis de récolte de bois à des fins domestiques (bois de chauffage) pour les municipalités qui en feront la demande sur leur territoire pour la saison 2020-2021.

## TERRITOIRES NON ORGANISÉS

- Le conseil octroie une aide financière maximale de 25 000 \$ et/ou au plus 7,57 % des coûts à l'Association sportive Onatchiway-Est pour des travaux d'amélioration du chemin du Bras-Louis (R-0201) entre les kilomètres 28 et 50. L'aide est conditionnelle à la participation des autres partenaires, dans les proportions prévues.
- Le conseil accepte de bonifier sa contribution aux études préliminaires concernant l'aménagement d'une passerelle sur la rivière Péribonka pour un montant total de 36 506,25 \$ au lieu de 21 055 \$.
- Le conseil accepte de participer financièrement à l'aménagement d'une passerelle sur la rivière Péribonka pour un maximum de 500 000 \$. Cette participation est conditionnelle à la participation de la MRC Maria-Chapdelaine dans une proportion au moins équivalente à celle de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Les élus acceptent l'Entente de partenariat régional dans le cadre de la mise en place d'un fonds d'aide régional aux entreprises avec l'ensemble des MRC et/ou corporations de développement économique le tout conformément aux différentes modalités applicables. Les élus acceptent également d'octroyer un montant de 35 000 \$ dans le cadre de la contribution financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Développement économique 02.

- Le conseil accepte que le promoteur du projet Animation du milieu dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie soit la Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin (CAIR) au lieu de la Municipalité de Bégin.
- Dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2020-2022, le conseil convient de participer pour les trois prochaines années (2020-2021-2022) pour un montant total de 62 067 \$ représentant 7,6 % de la population régionale conditionnellement à celle des autres MRC de la région, selon les proportions établies, à ce que les demandes soient traitées préalablement par chacune des MRC et à ce que les MRC participent à l'élaboration des priorités.
- Le conseil accorde le mandat de réalisation du plan de transport durable de la MRC du Fjord-du-Saguenay à la firme Vecteur5 au montant de 29 000 \$ plus taxes (33 342,75 \$).
- Les entreprises suivantes sont retirées du registre des fournisseurs de la MRC du Fjord-du-Saguenay : Anne Gagnon (service d'entretien ménager), Aménagement Jonathan Tessier inc., Jules-Émile Girard – J.G. Électrique et contrôle et Les entreprises Bertrand et Denis inc.

Johannie Bilodeau